

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/08/2024 - B2024/032490 - 2011 B 01544 - 531 869 105 - 5B

SAS 5B

Société par Actions Simplifiée au capital de 294 000 Euros

**1223 Chemin de Menque
31700 DAUX**

RCS Toulouse : B 531 869 105 - N° de Gestion 2011 B 01544

SIRET : 53186910500019 - NAF : 6810Z

COMPTES ANNUELS

au

31 décembre 2023



Couinne BADOCH présidente.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'CB' or similar initials, enclosed within a circular scribble.

SARL CO.BE.PHI Expertise et Conseils
Société d'Expertise Comptable

38 Allées Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE
Téléphone : 0561628271

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1.000€
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées

RCS TOULOUSE: 752 837 443 - Code NAF 6920Z

BILAN

SAS 5B : 31 décembre 2023

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	10 000	3 826	6 174	8 674
<i>Immobilisations financières</i>	294 000		294 000	294 000
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	304 000	3 826	300 174	302 674
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Matières premières, approvisionnements, en cours</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances & acomptes versés sur commande</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>				
<i>Autres créances</i>	567 058		567 058	496 518
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	11 380		11 380	4 559
<i>Charges constatées d'avance</i>				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	578 437		578 437	501 076
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	882 437	3 826	878 611	803 750
PASSIF (EUR)			EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital social ou individuel</i>			294 000	294 000
<i>Ecart de réévaluation</i>				
<i>Réserve légale</i>			29 400	29 400
<i>Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)</i>				
<i>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)</i>			478 765	402 244
<i>Report à nouveau</i>				
<i>Résultat de l'exercice</i>			73 481	76 520
<i>Provisions réglementées</i>				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)			875 646	802 165
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
DETTES				
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>				
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>			1 500	1 500
<i>Autres dettes (dont comptes courants d'associés)</i>		85	1 465	85
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)			2 965	1 585
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			878 611	803 750

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SAS 5B: Période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Rubriques	Exercice N	EUR	
		Exercice N-1	Ecart N/N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Chiffres d'affaires nets			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Autres produits		14	-14 -100%
PRODUITS D'EXPLOITATION		14	-14 -100%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (3)	6 687	3 269	3 418 105%
Impôts, taxes et versements assimilés	125	298	-173 -58%
Rémunérations du personnel	1 000		1 000
Charges sociales	380		380
Dotations aux amortissements	2 500	1 326	1 174 88%
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION	10 692	4 893	5 799 119%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-10 692	-4 879	-5 813 119%
Produits financiers			
Produits exceptionnels	102 032	101 439	593 1%
Charges financières		2	-2 -100%
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices	17 859	20 038	-2 179 -11%
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	73 481	76 520	-3 039 -4%

ANNEXE

SAS 5B

Au Bilan avant répartition de l'exercice clos le : 31 décembre 2023

dont le total est de : 878 611 €

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme
de liste, dont le total est de : 102 032 €

et dégageant un bénéfice de 73 481 €

De l'entité SAS 5B , sise 1223 Chemin de Menque - 31700
DAUX , exerçant l'activité de Immobilier

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période
du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Les notes (ou les tableaux) indiquées comme
"PRODUITES" dans l'état récapitulatif des annexes figurant
ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25 mars 2024.

SARL CO.BE.PHI Expertise et Conseils - TOULOUSE
Téléphone : 0561628271

CB

Elément n°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 1 JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023	Informations			
		Produites	Non produites		
			Note n°	N/S ⁽¹⁾	N/A ⁽²⁾
1	<i>I - REGLES ET METHODES COMPTABLES</i> Méthodes d'évaluation Calcul des amortissements et des provisions Changements de méthode Dérogations Informations complémentaires pour donner l'image fidèle <i>II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</i>	X			Page 11
2	Etat de l'actif immobilisé	X			Page 12
3	Etat des amortissements	X			Page 12
4	Etat des provisions	X			Page 13
5	Etat des échéances, des créances et des dettes	X			Page 14
6	Informations et commentaires sur : 1. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan 2. Réévaluation 3. Frais d'établissement 4. Frais de recherche appliquée et de développement 5. Fonds commercial 6. Intérêts immobilisés 7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant 8. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant 9. Avances aux dirigeants 10. Produits à recevoir 11. Charges à payer 12. Charges et produits constatés d'avance 13. Charges à répartir sur plusieurs exercices 14. Composition du capital social 15. Parts bénéficiaires 16. Écarts de conversion <i>III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</i>		X	X 	

⁽¹⁾ N/S = Non Significatif

⁽²⁾ N/A = Non Applicable

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1) MONNAIE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

La monnaie de présentation des comptes est l'Euro

2) PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou bien à leur coût de production.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inscrits en charges.

4) AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés selon le système linéaires, en fonction de la durée de vie prévue comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Construction	20 à 50 ans
Agencement, aménagement, installation technique	10 à 20 ans
Matériel et outillage industriel	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans

5) STOCKS ET EN COURS

Les matières premières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode S/O

Les produits fabriqués et en cours de production sont valorisés au coût de production.

6) CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

SAS 5B 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

ANNEXE - ÉLÉMENTS 2 & 3
(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 23)

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Réévaluation légale	
				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>					
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>					
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>					
<i>Matériel de transport</i>	10 000			10 000	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000			10 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	294 000			294 000	
TOTAL GÉNÉRAL	304 000			304 000	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>				
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>	1 326	2 500		3 826
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 326	2 500		3 826
TOTAL GÉNÉRAL	1 326	2 500		3 826

ETAT DES PROVISIONS

SAS 5B 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

ANNEXE - ÉLÉMENT 4

(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 23)

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant début de l'ex-	au Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'ex-
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stoks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL				

ÉCHÉANCES, CRÉANCES ET DETTES

SAS 5B 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

ANNEXE - ÉLÉMENT 5

(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 23)

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant	567 058	567 058	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	567 058	567 058	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	85	85		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 500	1 500		
Dettes fiscales et sociales	1 380	1 380		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 965	2 965		

ACTIFS INCORPORELS

SAS 5B 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

EUR

ANNEXE - ÉLÉMENT 6 -3°

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	Valeur brute comptable	Taux d'amortissement
<i>Frais d'établissement</i>	Néant	

ANNEXE - ÉLÉMENT 6 -4°

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	Valeur brute comptable	Taux d'amortissement
<i>Frais de recherche et développement</i>	Néant	

ANNEXE - ÉLÉMENT 6 -5°

FONDS COMMERCIAL	Valeur brute comptable
<i>Fonds commercial</i>	Néant

COMPTES DE RÉGULARISATION

SAS 5B 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

ANNEXE - ÉLÉMENTS 6-10° & 6-11°
(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 23)

EUR

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Créances rattachées à des sociétés en participations</i>	
<i>Autres créances immobilisées</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	
<i>Autres titres</i>	
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL	Néant

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 500
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL	1 500

COMPTES DE RÉGULARISATION

SAS 5B 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

ANNEXE - ÉLÉMENT 6-12°
(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 23)

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Montants

Charges d'Exploitation

Charges Financières

Charges Exceptionnelles

TOTAL

Néant

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Montants

Produits d'Exploitation

Produits Financiers

Produits Exceptionnels

TOTAL

Néant

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

SAS 5B 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

ANNEXE - ÉLÉMENT 6-14°
(Décret 83-1020 du 29.11.83 - article 24-12°)

EUR

	Nombre	Valeur nominale
<i>Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice</i>	1 000	294,00
<i>Actions / parts sociales émises pendant l'exercice</i>		
<i>Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice</i>		
<i>Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice</i>	1 000	294,00

LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS

SAS 5B 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

ANNEXE - ÉLÉMENT 15

EUR

	<i>Capitaux propres</i>	<i>Quote part du capital détenue en pourcentage</i>	<i>Résultat du dernier exercice clos</i>
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 . <u>Filiales (plus de 50% du capital détenu)</u>			
SCI CAREVA	102 149	98,00 %	101 149
2 . <u>Participations (10 à 50% du capital détenu)</u>			
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 . <u>Filiales non reprises en A :</u>			
2 . <u>Participations non reprises en A :</u>			

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES & PARTICIPATIONS

SAS 5B 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

ANNEXE - ÉLÉMENT 15 bis EUR

<i>Filiales et Participations</i>	<i>Capital</i>	<i>Réserves et RAN av. affectation résultat</i>	<i>Quote part du capital détenue en %</i>	<i>Valeurs d'origine des titres détenus</i>	<i>Valeurs d'inventaire des titres détenus</i>	<i>Prêts et Avances consentis par la société et non remboursés</i>	<i>Montant des cautions et avals fournis par la société</i>	<i>Chiffre d'Affaires du dernier exercice</i>	<i>Bénéfice net ou Perte du dernier exercice</i>	<i>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice</i>
SCI CAREVA	1 000	0	98	294 000	294 000	564 280		186 883	101 149	

CB

5B
Société par actions simplifiée au capital de 294.000 euros
Siège social : 1223 chemin de Menqué – 31700 DAUX
531 869 105 RCS Toulouse – N° de gestion 2011B01544

RESOLUTION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ADOPTÉE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE LE 25 JUIN 2024
Exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les comptes font ressortir :

Origine

- | | |
|---|------------------|
| - Un résultat bénéficiaire sur l'exercice de | 73 481,30 euros |
| - Des réserves distribuables pour un montant de | 478 764,88 euros |

décide l'affectation suivante :

Affectation

- | | |
|---|-------------------------|
| - A titre de dividendes, soit | 200 000,00 euros |
| dont 126.518,70€ par prélèvement sur les autres réserves. | |

Répartition après affectation

Compte tenu de cette affectation le montant des capitaux propres ressortira à 675.646,18 euros et celui des réserves à 381.646,18 euros dont 29.400 euros au titre de la réserve légale.

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 200 euros. Ce dividende en numéraire sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2024.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



corinne BADOCH présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB' or similar initials, enclosed within a circular scribble.